RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

depp
Statistique publique de l'éducation

NOTE D'INFORMATION

n° 26.48 – Novembre 2026

Le vécu au travail des personnels des écoles et établissements scolaires

Au printemps 2025, 92 % des personnels des écoles et établissements scolaires déclarent se sentir respectés par les élèves et 71 % utiles aux autres. Ils déclarent également entretenir de bonnes relations avec les autres membres de la sphère éducative. Toutefois, 83 % des personnels estiment être insuffisamment rémunérés et 75 % se disent insatisfaits de leurs perspectives de carrière. Quatre personnels sur dix envisagent de changer de poste, d'affectation ou d'emploi dans les trois prochaines années. La moitié des personnels jugent que la température et l'isolation acoustique des locaux ne sont pas satisfaisantes, tout comme le nombre d'espaces de travail à disposition. Les manques de moyens matériels sont plus fréquemment relevés en éducation prioritaire, de même que les manques de consignes et de formation, notamment en lien avec l'accompagnement des élèves à besoins particuliers. Les contraintes organisationnelles liées aux horaires de travail sont particulièrement marquées dans le premier degré. Enfin, au cours de l'année scolaire, la moitié des personnels ont été victimes au moins une fois d'une atteinte psychique ou verbale.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteures : Adèle Janiaud et Émilie Radé, DEPP-B3
Édition : Souphaphone Douangdara
Maquette : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Au printemps 2025, l'enquête de climat scolaire et de vécu professionnel a documenté l'expérience du travail des personnels des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat en France **(voir source en ligne)**. Elle en aborde les différents aspects, notamment la perception des conditions de carrière et de rémunération, des relations avec les acteurs de la communauté éducative, des moyens à disposition, de l'exposition aux atteintes, aux risques psycho-sociaux et la santé au travail. Les 24 440 personnels répondants sont représentatifs, au niveau national, des fonctions enseignantes, de direction, d'administration, de vie scolaire, d'éducation et médico-sociales.

Une rémunération jugée insuffisante et des perspectives de carrière peu satisfaisantes

L'insatisfaction concernant les perspectives de carrière concerne 75 % des personnels tandis que 83 % d'entre eux ne se sentent pas bien payés compte tenu du travail réalisé ↘**figure 1**. Les modalités d'évolution et de rémunération sont harmonisées au niveau national et comportent des écarts selon le statut (corps, grade) ou l'avancement dans la carrière. Les sentiments les plus négatifs se concentrent aux âges correspondant à des niveaux d'ancienneté intermédiaire, davantage qu'au début de la vie professionnelle ou à l'approche de la retraite. Les personnels insatisfaits de leurs perspectives de carrière sont ainsi 78 % chez les 35-49 ans, 75 % chez les 50 ans ou plus, contre 69 % chez les moins de 35 ans **(voir figure 1.1 en ligne)**. Certaines affectations ouvrent par ailleurs le droit à des compléments de rémunération : dans les écoles et établissements rattachés à des réseaux d'éducation prioritaire (REP), les personnels y perçoivent des indemnités de rémunération, celles-ci sont plus élevées en éducation prioritaire renforcée (REP+). L'insatisfaction salariale est légèrement atténuée pour les personnels y exerçant (respectivement 80 % et 75 %, contre 83 % hors EP et dans le privé sous contrat) ↘**encadré**. Enfin, les personnels ne se sentant pas bien payés sont un peu plus nombreux à l'école (85 %), qu'au collège (81 %) ou au lycée (78 %).

Les personnels sont 67 % à déclarer ne pas être suffisamment informés par leur employeur de leurs possibilités de carrière, particulièrement chez les plus jeunes (70 % chez les moins de 35 ans et les 35-49 ans, contre 63 % chez les 50 ans ou plus). Ils se déclarent aussi insatisfaits de la gestion de leur carrière (47 %) et des délais de traitement de leurs demandes auprès de l'administration (36 %).

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap, profession créée en 2014 et dont le statut fait l'objet ces dernières années de politiques visant à en renforcer l'attractivité, expriment des appréciations plus négatives en matière de rémunération que la moyenne (93 % d'insatisfaits, soit 10 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des personnels). Ils sont aussi plus nombreux à exprimer un manque d'information sur leurs perspectives de carrière (77 %, + 10 points), alors que leur ressenti est plus favorable pour d'autres aspects du vécu professionnel (voir Caron *et al.*, 2026).

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Les écarts entre secteurs public et privé sous contrat sont à lire en tenant compte des différences de périmètres entre ces groupes : les enseignants, majoritaires en effectifs, sont les seuls personnels interrogés dans le secteur privé sous contrat, contre l'ensemble des personnels (enseignants et non enseignants) dans le secteur public. De même, la catégorie hors EP inclut les personnels des lycées, contrairement aux catégories REP et REP+, qui ne concernent que les écoles et les collèges.

Une mobilité envisagée à horizon de trois ans par quatre personnels sur dix

Quatre personnels sur dix déclarent ne pas se sentir capables de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à la retraite. Ils sont autant à envisager un changement de poste, d'affectation ou d'emploi dans les trois prochaines années. Les démarches de changements de mission (11 % en ont entrepris) sont plus rares que les demandes de changements d'établissement d'exercice (19 %). Ces dernières sont légèrement plus fréquentes à l'école (21 %), au collège (20 %)

↘ 1 **Déclaration des personnels sur leur carrière durant l'année scolaire 2024-2025, selon la nature de l'affectation (en %)**

	Ensemble	Nature de l'affectation				Sectorisation			
	2024-2025	École	Collège	Lycée	Secteur de remplacement	Privé	Public hors REP	Public REP	Public REP+
Conditions et accompagnement de carrière									
Ne pas se sentir bien payé(e) compte tenu du travail réalisé	**83**	85	81	78	87	83	83	80	75
Être insatisfait(e) de ses perspectives de carrière	**75**	76	75	72	77	74	76	73	73
Ne pas se sentir suffisamment informé(e) par son employeur sur ses possibilités de carrière	**67**	71	63	60	75	64	67	69	66
Être insatisfait(e) de la gestion de sa carrière	**47**	45	49	49	47	43	48	46	44
Être insatisfait(e) des délais de traitement de ses demandes à l'administration	**36**	35	37	37	36	39	36	37	36
Affectation et démarches de mobilités									
Avoir engagé des démarches pour changer de mission à la rentrée suivant l'enquête	**11**	11	10	10	13	10	11	11	9
Avoir engagé des démarches pour changer de lieu d'exercice à la rentrée suivant l'enquête	**19**	21	20	16	21	16	20	23	18
Être insatisfait(e) de son affectation actuelle	**12**	9	12	10	16	8	12	12	9
Envisager un changement de poste, d'affectation ou d'emploi dans les trois ans	**40**	39	41	34	45	35	40	45	41
Ne pas se sentir capable d'exercer le même travail jusqu'à la retraite	**42**	53	43	37	35	36	42	49	50
Douter de sa capacité à exercer le même travail jusqu'à la retraite	**37**	35	37	36	39	39	37	35	33

Lecture : au printemps 2025, 83 % de l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires déclarent ne pas se sentir suffisamment rémunérés compte tenu du travail qu'ils réalisent. Cette proportion atteint 85 % pour les personnels des écoles.
Champ : personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat, en France.
Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires, printemps 2025.

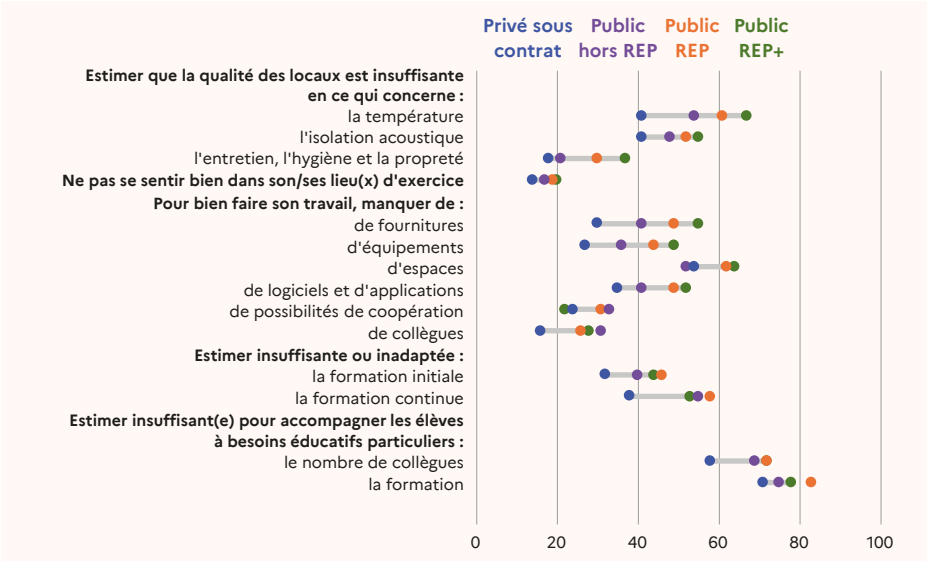
Réf. : *Note d'Information*, n° 26.48. DEPP

et chez les personnels exerçant sur secteur de remplacement (21 %) qu'au lycée (16 %). Lorsque ces démarches sont engagées, le rapprochement familial ou du domicile est la principale raison avancée par 31 % des personnels, la recherche de meilleures conditions de travail par 25 %, la recherche de perspectives d'évolution de carrière par 12 % et une autre raison (obligation administrative, raisons de santé, etc.) par 32 %. Enfin, 12 % des personnels se déclarent insatisfaits de leur affectation sur le poste actuel. Cette insatisfaction est plus faible à l'école (9 %) et au lycée (10 %) qu'au collège (12 %) ou chez les personnels exerçant en secteur de remplacement (16 %).

Les personnels se sentent très majoritairement bien sur leur lieu d'exercice mais sont nombreux à déclarer un manque de moyens

Les personnels sont 83 % à déclarer se sentir bien sur leur lieu d'exercice ↘figure 2 (et voir figure 2.1 en ligne). La moitié des personnels (54 %) estiment que la température de leurs locaux de travail ne permet pas d'exercer leur activité dans de bonnes conditions. Cette proportion est plus forte en REP (61 %) et en REP+ (67 %). Les personnels sont 48 % à évoquer un manque d'isolation acoustique et 22 % des problèmes d'entretien, d'hygiène et de propreté. Ces déclarations, plus fréquentes en éducation prioritaire, soulignent des conditions matérielles plus difficiles dans ces établissements. Elles sont à l'inverse moins fréquentes dans le privé sous contrat.
Le manque de fournitures (de bureau, manuels scolaires, chaises, bureaux, casiers de rangement, etc.) pour effectuer correctement le travail concerne 41 % des personnels (49 % en REP, 55 % en REP+) et le manque d'équipements (ordinateurs, photocopieuses, vidéoprojecteurs, accès à internet, etc.) 36 % (44 % en REP, 49 % en REP+). L'insuffisance des espaces de travail (gymnases, salles d'apaisement pour les élèves, infirmeries, etc.) est relevée par plus d'un personnel sur deux (54 % dans l'ensemble, 62 % en REP, 64 % en REP+) et le manque de logiciels et d'applications adaptés par 41 % (49 % en REP, 52 % en REP+). Ces deux dernières difficultés se concentrent plus fortement dans les écoles et pour les personnels exerçant sur des secteurs de remplacement.

↘ 2 **Évaluation par les personnels des moyens mis à leur disposition pour faire leur travail durant l'année scolaire 2024-2025, selon la sectorisation (en %)**



Lecture : au printemps 2025, 41 % des personnels qui exercent dans le secteur privé sous contrat déclarent que la qualité des locaux où ils exercent est insuffisante en ce qui concerne la température.
Champ : personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat, en France.
Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires, printemps 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.48. DEPP

Sept personnels sur dix déclarent un manque d'effectifs pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

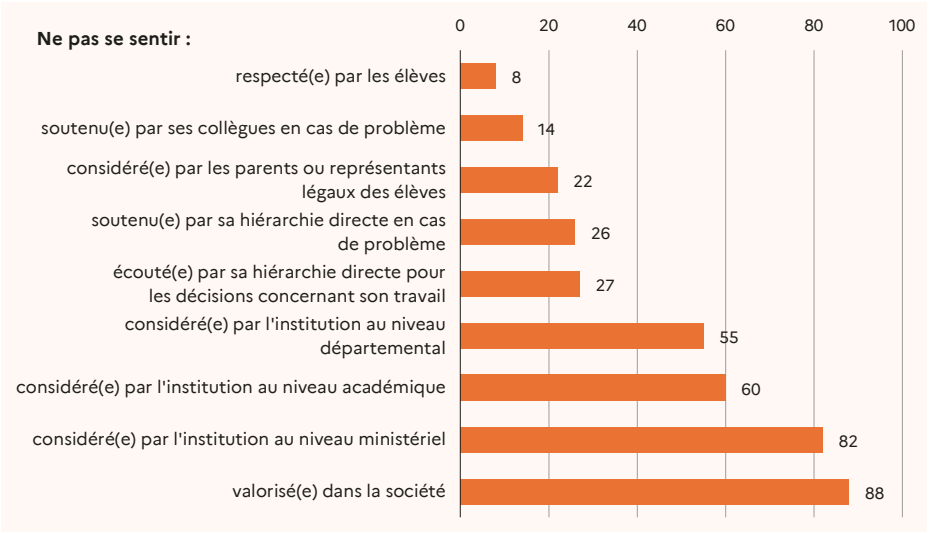
Trois personnels sur dix déclarent manquer de possibilités de coopération, par exemple pour l'organisation de réunions, d'activités interclasses, ou le suivi conjoint

des élèves, un manque plus fréquent dans les collèges et lycées que dans les écoles. Cette insatisfaction est moins marquée en REP+. Dans une proportion comparable, les personnels déclarent ne pas avoir suffisamment de collègues pour effectuer correctement leur travail. Enfin, 39 % des personnels estiment ne pas avoir bénéficié d'une formation initiale adaptée et suffisante, et 53 % d'entre eux concernant la formation continue. Ces proportions sont plus élevées dans le premier degré, en éducation prioritaire et parmi les personnels affectés à des secteurs de remplacement.
Ces déclarations sont plus fréquentes s'agissant de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (c'est-à-dire ceux nécessitant des aménagements spécifiques en raison, par exemple, de comportements hautement perturbateurs, de troubles de l'apprentissage comme la dyslexie, la dyscalculie ou la dysorthographie, d'un handicap, ou encore d'une maîtrise insuffisante de la langue française). Ainsi, 68 % des personnels estiment que les effectifs de collègues sont insuffisants pour y répondre, une proportion plus forte dans le premier degré (79 %) et dans le secteur public en général qui scolarise davantage d'élèves à besoins particuliers. Un déficit de formation adaptée pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers est également plus souvent déclaré : elle concerne les trois quarts des personnels, près de neuf sur dix dans les écoles et huit sur dix en éducation prioritaire.
En particulier, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels médico-sociaux (médecins, infirmiers, assistants sociaux) expriment plus fréquemment que la moyenne un manque de collègues (60 % et 50 %, contre 29 % pour l'ensemble des personnels) et de moyens pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, tant humains (82 % et 76 %, contre 68 %) que de formation (63 % et 62 %, contre 53 %).

Les personnels expriment un fort sentiment d'utilité et de respect des élèves et des collègues

Sept personnels sur dix ont le sentiment d'être utiles aux autres **(voir figure 3.1 en ligne)**. Ils entretiennent de bonnes relations avec les publics auprès desquels ils exercent. Moins d'un personnel sur dix ne se sent pas respecté par les élèves, quel que soit son lieu d'exercice ↘ **figure 3**. Le manque de considération de la part des parents d'élèves est ressenti par deux personnels sur dix en moyenne. Une minorité de personnels expriment, venant de leurs collègues, un sentiment de manque de respect (6 %) et de manque de soutien en cas de problème (14 %).
La moitié des personnels (44 %) estiment que les consignes reçues ne sont ni claires ni suffisantes pour effectuer leur travail, et les trois quarts (77 %) jugent qu'elles ne sont pas adaptées au temps et aux moyens dont ils disposent. Cette dernière difficulté est particulièrement marquée dans les écoles (89 %), plus que dans les collèges (79 %), les lycées (73 %) et pour les personnels sur zone de remplacement (65 %).
Enfin, 19 % des personnels ressentent un manque de respect de la part de leur hiérarchie directe et 26 % un manque de soutien en cas de problème. Ces proportions sont également plus élevées dans les écoles (35 %), où la hiérarchie directe est assurée par l'inspecteur de circonscription, un acteur extérieur à l'établissement, que dans le second degré où elle relève du chef d'établissement. La perception d'un manque de considération institutionnelle s'accentue également avec l'éloignement hiérarchique, passant de 55 % au niveau départemental et 60 % au niveau académique, à 82 % au niveau ministériel. Plus largement, 88 % des personnels estiment que leur métier n'est pas valorisé dans la société.

↘ 3 Évaluation des relations au travail par les personnels durant l'année scolaire 2024-2025 (en %)



Lecture : au printemps 2025, 8 % de l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires déclarent ne pas se sentir respectés par leurs élèves.
Champ : personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat, en France.
Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires, printemps 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.48. DEPP

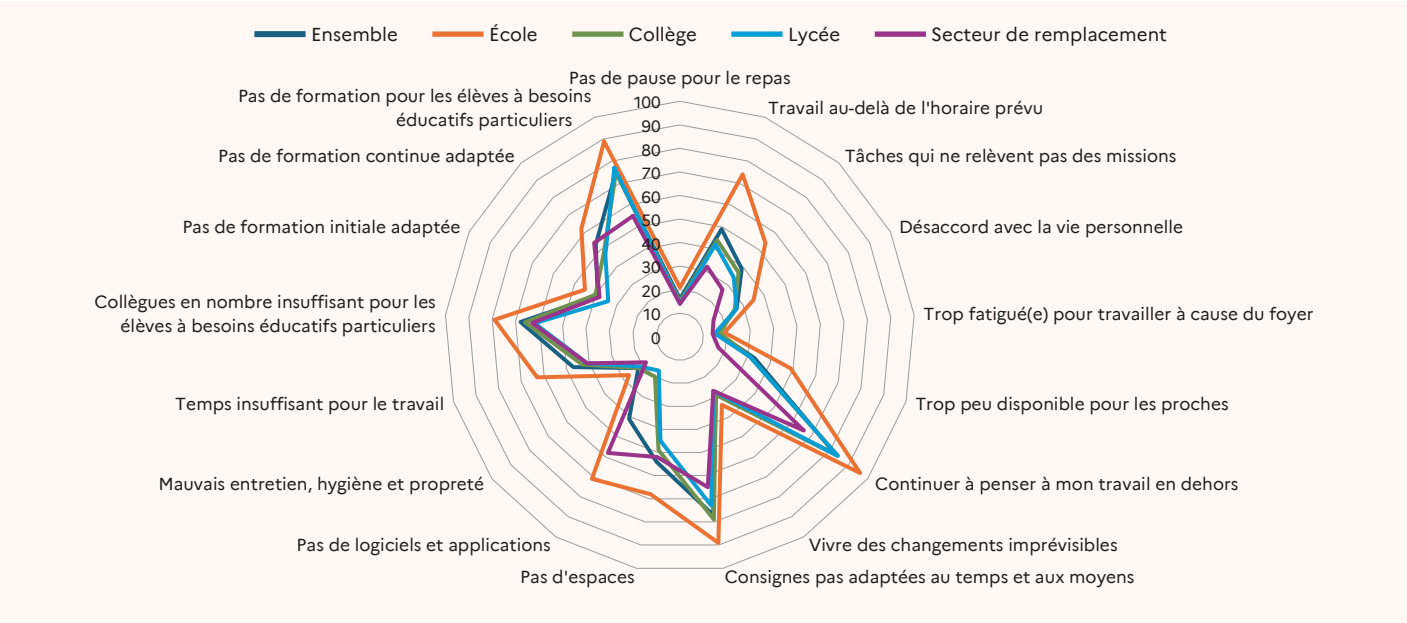
La moitié des personnels victimes d'au moins une atteinte verbale ou psychique depuis la rentrée scolaire

Au cours de l'année scolaire, 53 % des personnels indiquent avoir subi, dans l'exercice de leur métier, au moins une atteinte verbale (propos arrogant ou traitement méprisant, moquerie, insulte, mise à l'écart, contestation d'enseignement ou d'exercice des missions, menace) et 16 % au moins une atteinte aux biens (affaires personnelles ou professionnelles volées ou dégradées) **(voir figure 5 en ligne)**. L'exposition aux atteintes verbales, psychiques et matérielles est plus marquée au collège et en éducation prioritaire, tandis que les personnels du secteur privé sous contrat déclarent s'y trouver confrontés dans une proportion moindre. Les assistants d'éducation, chargés de l'encadrement des élèves hors temps de classe, déclarent plus souvent avoir subi au moins une atteinte verbale ou psychique au cours de l'année (74 %, soit 21 points de pourcentage de plus que l'ensemble des personnels) ainsi qu'une atteinte physique (7 %, + 3 points).
Un personnel sur vingt a connu, depuis la rentrée scolaire, une atteinte physique (bousculade intentionnelle, coup, blessure). Une proportion similaire déclare avoir subi une violence sexiste ou sexuelle (propos à caractère sexiste ou sexuel, agression ou tentative d'agression sexuelle).

Trois quarts des personnels déclarent penser à trop de choses à la fois dans leur travail

Les métiers de l'enseignement exposent à des risques psycho-sociaux (Gollac, 2011), notamment à une intensité mentale et émotionnelle : les personnels déclarent penser à trop de choses à la fois (77 %), être au contact d'élèves ou de familles

↘ 4 Vécu professionnel des personnels durant l'année scolaire 2024-2025, selon la nature de l'affectation (en %)



Lecture : au printemps 2025, 16 % de l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires déclarent manquer régulièrement d'un temps de pause pour prendre leur repas. Cette proportion atteint 21 % pour les personnels des écoles.
Champ : personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat, en France.
Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires, printemps 2025.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.48. DEPP

en situation de détresse (41 %), devoir cacher leurs émotions ou faire semblant d'être de bonne humeur (39 %) et se sentir isolés dans l'exercice de leur métier (23 %). Ces sentiments sont particulièrement exprimés par les psychologues de l'éducation nationale et les personnels exerçant des fonctions médico-sociales.
La réalisation des missions suscite aussi des formes de non-adhésion. Un tiers des personnels estiment ne pas pouvoir organiser leur travail comme ils le souhaitent et un cinquième devoir faire souvent des choses qu'ils désapprouvent. Ils déclarent aussi faire des tâches qui ne relèvent pas de leurs missions (39 %) et être confrontés à des changements imprévisibles dans leur travail (29 %). Ces situations sont plus fréquentes dans les écoles, en REP et en REP+ ↘**figure 4**.

Un travail qui s'étend au-delà des horaires prévus pour la moitié des personnels

Un personnel sur deux déclare travailler au-delà de l'horaire prévu **(voir figure 5 en ligne)**. Cette situation concerne trois quarts des personnels des écoles, contre la moitié dans les collèges et lycées et un tiers en secteur de remplacement. 22 % des personnels signalent avoir dû s'adapter à un changement d'emploi du temps imprévu plus de cinq fois dans l'année scolaire. Enfin, 16 % de l'ensemble des personnels déclarent régulièrement manquer d'un temps de pause pour prendre leur repas, une proportion plus forte dans les écoles (21 %).

Ces dépassements horaires concernent 93 % des personnels de direction du premier degré et 87 % du second degré (contre 49 % en moyenne pour l'ensemble des personnels). Dans une mesure moindre, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les enseignants du premier degré sont aussi sujets à ces dépassements. Ces derniers se distinguent en cela de leurs collègues du second degré, possiblement en lien avec les missions exercées exclusivement par les enseignants dans le premier degré, comme la surveillance des récréations, l'accueil et la sortie des élèves, et, à ces occasions, les échanges quotidiens avec les familles.

Trois personnels sur dix vivent à moins de quinze minutes de leur lieu de travail

En dehors du temps dévolu au travail, 30 % des personnels déclarent se rendre sur leur lieu d'exercice en moins de 15 minutes, 39 % entre 15 et moins de 30 minutes, 17 % entre 30 et 45 minutes et 12 % effectuent plus de 45 minutes de trajet **(voir figure 5.1 en ligne)**. Les déplacements les plus longs concernent davantage les personnels de lycée (18 %) que ceux des écoles (6 %), la densité des écoles étant plus grande sur le territoire. Un personnel sur dix déclare avoir à se déplacer au quotidien entre différents lieux d'exercice. Les médecins, infirmiers et psychologues scolaires sont les plus souvent concernés.

Des horaires qui s'accordent généralement avec les engagements sociaux et familiaux, en particulier dans le second degré

Au-delà de ces contraintes temporelles, des tensions sur la vie personnelle peuvent être exprimées par les personnels. Un quart d'entre eux répondent négativement à la question relative à l'adéquation entre les horaires de travail et les engagements sociaux et familiaux en dehors du temps de travail, proportion un peu plus forte dans les écoles. Par ailleurs, 83 % des personnels déclarent continuer à penser au travail en dehors du travail, avec des niveaux particulièrement élevés dans les écoles (96 %).
Les difficultés de conciliation entre le travail et la sphère familiale se manifestent également par une fatigue liée aux tâches domestiques ou familiales qui affecte la capacité à travailler (16 % des personnels se disent fréquemment affectés) et par des reproches fréquents de l'entourage concernant un manque de disponibilité (33 %). Là encore, les personnels des écoles apparaissent les plus concernés. Les femmes déclarent plus souvent manquer de disponibilité pour leurs proches. ■

POUR CITER LA PUBLICATION
Janiaud A. et Radé É., 2026, « Le vécu au travail des personnels des écoles et établissements scolaires », *Note d'Information*, n° 26.48, DEPP.
Retrouvez les figures et données complémentaires sur **education.gouv.fr/depp/**